

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Thérapeutique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Reclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 065036

ND: 34160

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0404 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : N.D.R.E.D.I.N.E. Saïd

Date de naissance : 01-09-1964

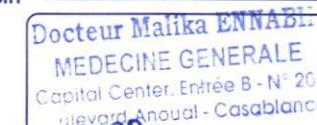
Adresse : 3 Rue Abou Abbas El Mekki

France 114 Casablanca

Tél. : 05 22 98 54 94 Total des frais engagés : 1200,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 17 JUIL 2020

Nom et prénom du malade : N.D.R.E.D.I.N.E. Saïd Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Rhumatism + HTA + Dermatosi + cellulite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

23/07/2020

Le : 23/07/2020

ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
1 juil 2020	52		200,00 DH	Docteur <u>MEDEKING</u> MEDECIN GENERAL Capital Centre Entrée B - N Boulevard Anouar - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL ANDALOUSSIA 126 (Ex 40) Rue Est Parignon France Ville II - Casablanca Tél: 05 22 98 06 93	17-09-2020	1001,00 Dh

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DÉTERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient des travaux
	D 00000000 35533411	G 00000000 11433553		Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Docteur Malika ENNABIL

MEDECINE GENERALE

D.I.U Nutrition

D.I.U Echographie

203, Angle Bd. Anoual et Abdelmoumen
1^{er} Etage N° 1, Imm. B Capital Centre
Casablanca

Call : 05 22.25.02.45



الدكتورة مليكة النبيل

الطب العام

التغذية

الشخص بالصدى

203، زاوية شارع عبد المؤمن وشارع أنواو
الطابق الأول الشقة رقم 1 العمارة ب - كابطال سنطر
الدار البيضاء : Call 05 22.25.02.45

Casablanca, le : 17 JUIL 2020 الدار البيضاء، في :

NORREDINE Saïd

30,10 x 0,8 = 181,00 در

- Tyzall 500 2 tubes C 7 /++ 2 mor

82,00 در x 3 = 243,00 در

- Tanzaat 500 /++ 3 mor

13,20 در x 3 = 39,60 در

- ALG 1000 3 tubes

109,00 در

- D. stress 1000 /++

45,20 در x 2 = 90,40 در

- Nyctospor 500 3 tubes

40 در x 3 = 120 در

Docteur Malika ENNABIL
MEDECINE GENERALE
Boulevard Anoual
Capital Centre
Casablanca

Call 05 22.25.02.45

www.malikennabil.com

PHARMACIE AL ANDALOUSSIA
126 (Ex-Excellence) Bd. Perignon
France Ville Casablanca
Tel. 05 22.25.02.45

- Myco Derm 500 mg x 10 app /++ (Plus)

84,20 در

- Keto Derm 500 mg x 10 app /++ (Plus)

1 app 1 a 2 / sem

79.80 + 2 = 159.60 DA

- New Fjeld Relaxant
Stick 2F.
100g 2 x 15

Lot n° :

EXP :

PPV :

81,00

T = 2001,00 DA

Docteur Malika ENNAZ
MEDECINE GENERALE
Capital Center, Etage 6 - N° 27
boulevard Abdellah - Casablanca

PHARMACIE AL ANDALOUSSIA
125 (21 401) Rue Dam Perignon
Casablanca
Tél. 05 22 03 45 83

Maphar
Kefoderm 2% gel b8 sachet
P.P.V : 84,20 DH

6 118001 181490

LOT: 08220011
PER: 04/2025
PPV: 49,00 DH

Flacon de 30 g

13,20

13,20

13,20

MYCOSTER 1%
CREME T30G

PER: 12/2022

LOT: 20E010

6 118000 011118

0

MYCOSTER 1%
CREME T30G

PER: 12/2022

LOT: 20E010

6 118000 011118

0

MYCOSTER 1%
CREME T30G

PER: 12/2022

LOT: 20E010

6 118000 011118

0

ISOPHARM
NEWFLEX CHAUFFANT

79.80 DH

ISOPHARM
NEWFLEX CHAUFFANT

79.80 DH

Lot n° :

EXP :

PPV :

81,00

81,00